

tenue sous la présidence de Madame HOGEDÉZ, assisté(e)
de Madame ARNIAUD et Madame RIDINGS, Conseillères
En présence de Monsieur PEYROT, Rapporteur public
Monsieur BREMOND, Greffier

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2406960 RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDÉZ

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 14 juin 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D	WERNERT & MINEO (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

02) DOSSIER N° 2406962 RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDÉZ

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 26 janvier 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

03) DOSSIER N° 2406963 RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDÉZ

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 1er mars 2024 par lequel le préfet des Hautes-Alpes a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître COLIN Léa (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	

10 heures 00

04) DOSSIER N° 2406949 RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDZ

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 17 juin 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître CAUCHON-RIONDET Agnès
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

05) DOSSIER N° 2406950 RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDZ

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 3 juin 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître DJELLOULI Ouria
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

06) DOSSIER N° 2406955 RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDZ

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 3 avril 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître KUHN-MASSOT Olivier
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

10 heures 00

07)

DOSSIER N° 2406961

RAPPORTEURE: Madame Isabelle HOGEDZ

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 31 mai 2024 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de rejeter la demande de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur D

Maître CHARTIER Frédérique

Défendeur

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Arrêté le 30/09/2024

Le président du tribunal